

Antonio Maria Costa
Directeur exécutif

Référence: CU 2009/52

Le 3 avril 2009

Excellence,

Dans quelques jours, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra sa dix-huitième session. Vous vous rappelez sans doute que la Commission est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Au cours de sa relativement courte existence, elle a enregistré des succès considérables, dont l'ouverture de négociations qui ont abouti à la conclusion de nouveaux instruments importants en matière de droit pénal international, à savoir la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Depuis, toutefois, la Commission n'a pas poursuivi sur sa lancée. Je crois que nous tous, États Membres et Secrétariat, devrions travailler de concert pour y remédier et permettre à la Commission de s'acquitter, dans toute la mesure possible, du rôle exigeant et difficile qui est le sien.

..... La dix-huitième session offre l'occasion de s'engager dans cette voie. Je voudrais appeler votre attention sur quelques-unes des principales questions à l'ordre du jour (ci-joint), qui devraient être au centre des discussions, et vous encourager à faire en sorte que la délégation de votre Gouvernement soit prête à prendre part à des débats approfondis et à lancer ou examiner des idées nouvelles sur la façon d'avancer dans ces domaines et de trouver des solutions communes pour l'avenir.

La Commission tiendra deux débats thématiques, d'une journée chacun, sur des sujets d'importance fondamentale.

Le premier de ces débats, sur le thème "La fraude économique et la criminalité liée à l'identité", aura lieu le vendredi 17 avril et traitera de questions qui retiennent beaucoup l'attention de l'opinion publique, en particulier depuis quelques mois. Celles-ci concernent, entre autres, l'ampleur de la fraude économique et le rôle qu'elle a pu jouer dans la tourmente financière et économique que le monde traverse à l'heure actuelle.

[[[1_FormalSalutation]]]
[[[1_TitlePrefix]]] [[[1_FirstName]]] [[[1_MiddleName]]]
[[[1_LastName]]]
[[[1_FunctionalTitle2]]]
[[[1_AddressLine2]]]
[[[1_AddressLine3]]]
[[[1_City]]] [[[1_Postal Code]]]
[[[1_CountryAddressName]]]

Making the world safer from drugs, crime and terrorism

Ce débat devrait être le moment de réfléchir à la manière dont nous pouvons tous collaborer pour prévenir la fraude économique et ses répercussions à l'avenir. En outre, la criminalité liée à l'identité englobe un large éventail d'activités délictueuses, dont la plupart sont menées dans un environnement électronique, en particulier sur l'Internet, ou par son intermédiaire. Il est impérieux d'agir et de trouver des idées neuves et innovantes ainsi que des modes de collaboration avec diverses parties prenantes, notamment le secteur privé. Mais surtout, il faut des moyens. Je veux parler de la capacité, au niveau politique, de surmonter les clivages et de bousculer les idées reçues sur les véritables dimensions de la coopération internationale. Je veux parler également des capacités nécessaires, au niveau technique, pour aider les autorités à combler le fossé technologique et à faire appliquer la loi.

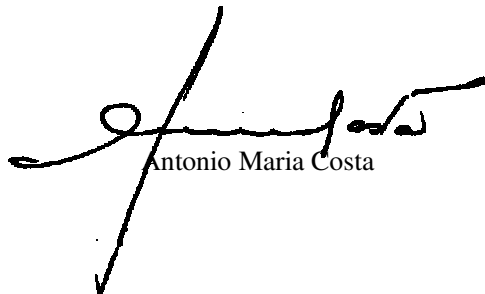
Le second débat thématique portera sur "La réforme pénale et la réduction de la surpopulation carcérale". Ce thème n'est pas nouveau, mais il n'a hélas pas assez retenu l'attention et, en conséquence, la situation s'est détériorée dans de nombreuses parties du monde et la souffrance humaine s'exacerbe. Nous devons nous regrouper autour de la Commission et lui permettre d'examiner les moyens de remédier à cette situation sans tarder, en mettant à profit les règles et normes des Nations Unies dans ce domaine.

La dix-huitième session de la Commission servira de tremplin au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aura lieu à Salvador (Brésil) en avril 2010. C'est la première des différentes étapes qui précéderont le Congrès et qui comprendront les réunions préparatoires régionales qui auront lieu entre mai et septembre de cette année. La Commission peut et doit définir des orientations pour ce processus préparatoire, en s'appuyant sur le thème principal du Congrès qui met l'accent sur l'importance et les besoins de la justice pénale. L'approche globale consisterait à amener le Congrès à ancrer le système de justice pénale, en tant qu'institution, au centre des efforts déployés en faveur de l'état de droit et du développement, pour permettre ainsi aux systèmes de justice pénale de répondre aux défis du XXI^e siècle. Le Congrès fera fond sur un imposant éventail d'instruments, les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui ont été élaborées au cours des cinquante dernières années. Le défi consistera à lancer une dynamique permettant de réunir ces règles et normes pour en faire la pièce maîtresse d'un système de justice pénale type. Ce pourrait être l'occasion de revoir des instruments qui ont été mis au point il y a plus de 50 ans et qui pourraient devoir être adaptés aux nouvelles réalités, ou d'examiner des domaines où il y aurait lieu d'élaborer de nouvelles règles et normes.

À l'ordre du jour de la Commission figure également un point intitulé "Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises", au titre duquel elle pourra étudier des questions relatives à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et à la prévention du terrorisme. Cela peut donner à la Commission la possibilité de s'intéresser à de nouveaux phénomènes inquiétants, tels que la multiplication des actes de cyberterrorisme et leurs conséquences. C'est là une chance à saisir pour débattre de ce que les États Membres entendent par ce terme et des mesures que la communauté internationale devrait prendre pour s'attaquer à ce problème sur la scène mondiale.

J'attends avec intérêt de collaborer avec votre Gouvernement lors de la prochaine session de la Commission et au-delà, pour définir ensemble un programme d'action cohérent en matière de prévention du crime et de justice pénale et pour obtenir des résultats mesurables.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.



Antonio Maria Costa